

nement tente de dévaloriser le Parlement, ne serait-ce que par la multiplication des secrétaires adjoints au Conseil privé et dans l'entourage du premier ministre. Apparemment, ceux-ci se substituent aux ministres dont les fonctions consistent à administrer les ministères. C'est là un exemple positif qui corrobore mes dires. Je vais passer tantôt à certains aspects plus négatifs de cette manœuvre.

Il est amplement prouvé que, depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement s'est fixé pour tâche de remplacer le Parlement par ce qui reviendrait en fait à une sorte de régime présidentiel. Le gouvernement s'est évertué à déprécier le Parlement tout en prétendant agir dans l'intérêt de ce même Parlement et de rehausser son prestige. Ces idées nouvelles ont été introduites en des termes quasi soporifiques et il est évident que l'article 75c du Règlement qu'on propose, c'est encore un clou qu'on enfonce dans le cercueil du Parlement. Si l'on tient compte de toutes les autres mesures du gouvernement auxquelles j'ai fait allusion, il devient évident qu'en ce qui concerne l'article 75c, nous ne pouvons accepter les assurances du ministre ni du gouvernement.

Comme le disait il y a quelques instants le président du Conseil privé (M. Macdonald), le *Globe and Mail*, l'un des grands journaux du pays, a laissé entendre qu'on faisait de l'obstruction. Ce journal ne croit pas aux mobiles du gouvernement non plus qu'à ceux du président ou du Conseil privé. Nous sommes nombreux ici à ne faire confiance ni au gouvernement ni au leader de la Chambre, surtout en voyant ce qui s'est passé depuis un an. Permettez-moi d'en donner des exemples, monsieur l'Orateur.

Premièrement, considérons le système des comités. Lorsque le nouveau système a été établi, on avait prétendu que c'était une grande innovation. Les députés étaient pour se spécialiser dans les domaines qui les intéressaient, l'agriculture, la défense, les transports, les affaires extérieures, la santé et le bien-être et ainsi de suite. Une grande latitude devait être accordée aux comités afin qu'ils puissent recueillir des mémoires et convoquer des témoins. Ils devaient être impartiaux et autonomes; ils devaient exercer certaines fonctions de la Chambre quant à l'étude des prévisions budgétaires et des projets de loi. Cela semblait excellent et certains d'entre nous ont pensé que nous avions atteint l'âge d'or. Regardons ce qui s'est produit, monsieur l'Orateur. Premièrement, considérons ce qui est arrivé au comité permanent des transports et des communications, probablement un de nos comités les plus connus

actuellement. Inutile de répéter aux députés ce qui s'est produit à ce comité l'automne dernier; qu'il suffise de signaler que, d'après certaines allégations formulées à la Chambre et au comité permanent des privilèges et des élections, le leader du gouvernement à la Chambre aurait altéré le rapport de ce comité en en supprimant des recommandations faites par la majorité de ses membres.

D'autres événements ont conduit au remplacement du président du comité par un autre député ministériel. Tout dernièrement, quelqu'un du côté du gouvernement aurait cherché à jouer au plus fin avec les membres du comité permanent des transports et des communications. Certains députés ministériels, qui n'étaient pas du même avis que leurs collègues, ont été remplacés, apparemment sans avoir été consultés ou prévenus.

Des députés penseront peut-être que j'invente. Pas plus tard que ce matin, à une réunion du comité, un secrétaire parlementaire du gouvernement a soulevé lui-même la question. Les choses en sont là. On se rappellera qu'à grands frais pour le Trésor public, ce comité, avec son personnel de traducteurs et autres employés, s'est rendu dans les provinces atlantiques pour étudier pendant quelques semaines les problèmes des transports de cette région, qui sont bien particuliers. Je puis dire sans crainte de me tromper, monsieur l'Orateur, que tous les membres de ce comité ont travaillé ferme pendant de longues heures. Ils ont entendu des douzaines de longs mémoires au sujet des difficultés de transport qui se posent dans les provinces de l'Atlantique. Mais, le voyage a eu un effet favorable. Il a instruit fort utilement les membres qui ont fait ce déplacement, bien que le coût de cette instruction soit fort élevé du point de vue du contribuable canadien. Ce voyage du comité n'a certes rien accompli d'autre. Pourquoi dis-je cela, monsieur l'Orateur? Parce qu'ayant dépêché ce comité dans les Maritimes pour entendre des doléances sur des questions débattues depuis des années, telle la chaussée de l'Île du Prince-Édouard et d'autres, le gouvernement est allé gaiement de l'avant et a pris une décision même avant le retour du comité à Ottawa. En fait, il a pris cette décision avant même que les membres du comité aient eu le temps de rédiger leur rapport.

Des voix: Quelle honte!

M. Nesbitt: Notre comité permanent de l'agriculture est un autre exemple. Je n'en fais pas partie, mais j'ai examiné la question avec mon collègue de Kent-Essex (M. Danforth) et d'autres membres de ce comité. Apparem-